

Revue de Lierre

N° 118 • NOVEMBRE 2015

édito

La sérendipité, drôle de terme... découvert à la lecture du n°148 de *Sports et Vie* (disponible à la bibliothèque municipale). Il s'agit d'un terme qui désigne le fait de trouver ce qu'on ne recherchait pas nécessairement, ou hasardeusement. Les exemples les plus célèbres étant le four à micro-ondes et surtout la pénicilline.

En faisant le rapprochement entre cet article et mes fonctions de responsable associatif - en tant que bénévole, comme à la Maam ou salarié, comme à Concordia - notamment quand je remplis des demandes et bilans de dossiers de subventions, je me dis qu'on laisse bien peu de place à la sérendipité.

La sérendipité dans un dossier de subvention? Et oui, car quand on met en place une action, un projet, il se passe beaucoup de choses non prévues, non programmées au départ ou en marge de l'action, mais qui peuvent être une conséquence du projet. La part du hasard dans nos projets; on a tous des exemples en tête. D'ailleurs en tant que responsable associatif, nous ne sommes pas toujours au courant de certaines conséquences de nos actions, de nos projets. On apprend certaines choses après, par un tiers.

Mais dans un dossier de subvention, nous avons peu de place pour ces "à-côtés" du projet, tellement importants qui représentent la vie même de nos engagements associatifs. Certains parleront du fait que le "fonctionnement" ou la "démocratie associative" ne sont pas reconnus par les financeurs. Cela correspond finalement à la lecture que je me suis faite de cet article et du mot sérendipité, qui est tellement plus poétique!

Alors Mesdames, Messieurs les partenaires politiques comme techniciens, publics comme mécènes et si dans vos dossiers de subventions, vos appels à projets vous laissez une place à l'imprévu? Le "non programmé", comme un fait ne remettant pas en cause un financement mais au contraire comme une des conséquences de nos actions collectives, associatives et non lucratives? Bref le vivre ensemble!

Eric HUGENTOBLER

Président de la Maam, délégué de Concordia

actualités

Le 5 à 7 des associations

Ce nouveau rendez-vous vise à renseigner, au gré de l'actualité et des besoins, sur des points essentiels de la vie associative.

Des réunions sont prévues en fin d'après-midi / début de soirée à l'intention de salarié(e)s et de bénévoles d'associations.

Vous avez manqué le premier "5 à 7 des associations" sur la DSN? Rendez-vous rubrique "Infos pratiques" de ce numéro.

Prochain rendez-vous : **"Du bon usage du chèque emploi associatif" mardi 17 novembre à 17h30, salle Lucie Aubrac de l'Espace Dewailly (Amiens)**. Le CEA est une offre de service gratuit de l'Urssaf. Il permet aux associations de moins de 20 salarié(e)s de remplir les formalités d'embauche (calcul des cotisations, déclarations annuelles...). Bien utilisé, le CEA sécurise et simplifie le rôle d'employeur associatif. Réunion gratuite en partenariat avec l'Urssaf de Picardie - *Inscription requise : 03 22 92 50 59 contact@maam.fr.*

Le [5 à 7]
des associations



maison des
associations
d'amiens métropole

Association loi 1901 — siret 780 613 162 00038 — ape 9499z

Agrément Jeunesse et Sports 80/97/008

12 rue Frédéric Petit • 80000 Amiens • Tél. : 03 22 92 50 59 Fax : 03 22 92 89 46

contact@maam.fr • http://www.maam.fr



Directeur de publication : Eric Hugentobler • Rédaction : Céline Bray, Anne-Elodie Duflo • Maquettage : Isabelle Fricheteau • Tirage : 670 exemplaires • Impression MAAM sur papier 100 % recyclé écolabélisé

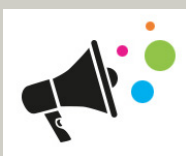
APPEL À PROJETS

Appelsprojets.org

Incontournable pour diversifier ses financements associatifs, cette plateforme mise en place avec le Mouvement associatif de Picardie s'adresse aux associations à la recherche d'un coup de pouce pour développer leurs projets. Equipée d'un moteur de recherche pensé pour les associations, elle permet de sélectionner les appels à projets de financeurs privés ou publics par date, thème, type d'offre (prix, appel à projet, subvention)... Cette plateforme est aussi celle des partenaires associatifs qui souhaitent par exemple communiquer sur les appels à projets ou les périodes d'ouverture des demandes de subventions: la partie "proposer un appel à projets" est conçue pour !

Informations :

<http://www.maam.fr>, onglet bleu "Appels à projets".



FONDATION WFS

Appel à projets Insertion professionnelle

Soutien de projets en France ou sur un territoire d'implantation du groupe, contribuant à l'intégration et l'insertion professionnelle des jeunes (16-30 ans), issus de milieux populaires, dans les domaines culturel, sportif, citoyen, éducatif et de la formation.

Date limite de candidature : 30 novembre 2015.

Informations et candidature :

www.fondationwfs.aero/soumettre-un-projet



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Programme National pour l'Alimentation

Dans le cadre de ce programme, le ministère de l'Agriculture soutient des projets fédérateurs et exemplaires répondant aux priorités de la politique publique de l'alimentation :

- justice sociale ;
- éducation alimentaire de la jeunesse ;
- lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- ancrage territorial et mise en valeur du patrimoine alimentaire.

Date limite de candidature : 15 novembre

2015. Informations : <http://agriculture.gouv.fr/anti-gaspi>



paroles d'acteur

La CRESS Picardie est à l'origine d'un dispositif encore peu connu : "Acc'ESS", pour **Accélérateur de projet ESS**. **Elodie Vancanneyt, chargée de mission développement économique à la CRESS, nous invite à utiliser ce réseau d'experts en projets à dimension ESS.**



de livraison par triporteur électrique, un parc de loisirs adapté à tous y compris aux personnes handicapées, ou encore la création d'un lieu d'hébergement et de loisirs près du canal de la Somme. Les porteurs de projets ESS peuvent contacter une des 9

structures d'Acc'ESS: leurs coordonnées sont référencées sur une page dédiée du site de la CRESS.

Qu'est-ce qu'un accélérateur de projets ESS ?

Un réseau qui apporte aux porteurs de projets les réponses, les contacts et les ressources nécessaires au bon moment, tout simplement. Acc'ESS sensibilise également les prescripteurs potentiels, toutes personnes pouvant rencontrer des porteurs de projets en liant avec l'ESS (les techniciens des collectivités locales, des structures d'accompagnement classique, les responsables politiques de la ville...). Le réseau souhaite valoriser la dimension de l'Économie Sociale et Solidaire sur notre territoire en y répertorient les projets accompagnés.

Acc'ESS accompagne tous les porteurs de projets à dimension ESS

Combien de projets Acc'ESS accompagne-t-il ?

Sur 2015, 19 projets sont en cours d'accompagnement sur notre plateforme en ligne, sans compter ceux qui sont en émergence. Ces projets relèvent de domaines variés: 7 en commerce, 4 en social et santé, 2 en culture, 2 en environnement...

Comment bénéficier du réseau Acc'ESS ?

Nous accompagnons tous les porteurs de projets à dimension ESS. Par exemple, parmi les projets actuels, il y a un service

Acc'ESS est né en 2013 de la mise en réseau d'acteurs de l'accompagnement de projets ESS, à l'initiative de la CRESS Picardie: BGE Picardie, Mouvement Associatif de Picardie, Groupement Régional de l'Insertion par l'Économie de Picardie, Institut Godin, URSCOP Nord-Pas-de-Calais-Picardie, rejoints en 2015 par COPASOL et Grands Ensemble.

Définition de l'ESS

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) place l'humain avant le profit, et a notamment pour objectif de consommer et d'entreprendre autrement. regroupe des entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale. Leur mode de gestion est démocratique et participatif. Les bénéfices sont réinvestis (pas de profits individuels).

Sources : www.ess-picardie.fr et www.economie.gouv.fr



Acc'ESS - CRESS Picardie

Elodie Vancanneyt

9 rue de l'Amiral Courbet, 80000 Amiens

03 60 12 37 15 - 06 07 77 62 43

www.cress-picardie.org

22

Sur Amiens et sa métropole, plus de 20 manifestations animeront le mois de l'ESS. Forums, expositions, débats, portes ouvertes... Mi-octobre, 22 événements amiénois étaient inscrits sur la carte du site Lemois-ess.org. Au programme: une journée don du sang le 4 novembre avec Ménage Service et les Ateliers de l'Îlot, la découverte du Jardin du bout d'Ia rue le 7 novembre, l'inauguration des ateliers de Synapse insertion le 25 novembre, des portes ouvertes des ateliers de l'Apremis les 17 et 25 novembre...

INFORMATIONS JURIDIQUES

LOI ESS & LIBÉRALITÉS AUX ASSOS

Tout notaire chargé d'une succession avec un legs pour une association et tout bénéficiaire d'un don doivent les déclarer à la préfecture. L'administration vérifie que l'association remplit les conditions pour recevoir une libéralité entre vifs (dons, donations) ou testamentaires (legs). Dans le cas contraire, le préfet peut s'y opposer. Depuis la loi ESS du 7.07.2015, ces conditions sont allégées. Toute association, sauf culturelle, justifiant que ses activités "ont un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel, ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique [...], à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises", peut désormais recevoir des libéralités. Autrement dit, une association d'intérêt général qui dispose d'un justificatif de l'administration fiscale attestant de ce caractère d'intérêt général peut recevoir une libéralité. [Décret 2015-832 du 7-7-2015: JO du 9 juillet].

Sources : www.efl.fr, www.juriseditions.fr



INFORMATIONS PRATIQUES

SE PRÉPARER À LA DÉCLARATION SOCIALE NOMINATIVE (DSN)

La DSN remplacera les déclarations sociales liées à la paie en automatisant leur transmission mensuelle via le logiciel de paie. Disponible aujourd'hui, obligatoire en 2016*, elle concerne toutes les associations employeurs, quel que soit leur nombre de salarié(e)s (hors celles utilisant le CEA). La DSN n'est pas que l'affaire des éditeurs de logiciels : il faut fiabiliser vos informations à traiter sur le nouveau logiciel, ce qui requiert des pré-contrôles pour garantir la qualité des données. Le site de la DSN indique la marche à suivre. Consultez la rubrique "Les bonnes questions à se poser" et inscrivez-vous. En effet, la mise en place de la DSN exige une réflexion sur les outils de paie utilisés dans l'association (pas tous compatibles) : cela peut avoir un coût financier à anticiper aussi ! *Plus d'informations : www.dsn-info.fr*

* Le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2016 prévoit un calendrier d'entrée progressive pour une généralisation en 2017.

Réunion du Mouvement associatif de Picardie sur la DSN le 7 novembre à 9h30 à la Maison pour Tous d'Abbeville.

Renseignements au 03 60 12 37 09.



OUTILS ASSOCIATIFS

GUIDE & CONFÉRENCE SUR LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Le guide "Développer la qualité de vie" (juin 2015) fait suite à un baromètre réalisé par Chorum auprès de 6 261 acteurs de l'ESS pour collecter des informations sur le vécu et le ressenti des professionnels de l'ESS. Composé de fiches "S'engager dans une démarche de qualité de vie au travail", il présente des exemples pour susciter questionnements et mobilisation des structures.

Qualité de vie au travail dans l'ESS : fait-il bon travailler dans la future région Grand Nord ?

Chorum et les CRESS Nord-Pas-de-Calais et Picardie sont à l'initiative de cette conférence vendredi 13 novembre à partir de 9h30 à l'IEP de Lille, 84 rue de Trévisse à Lille. Issue du même baromètre, cette conférence réunira experts et acteurs régionaux de l'ESS qui discuteront de pistes d'actions à la lumière de ces résultats. *Inscription gratuite requise : jcordier@cressnpdc.org - 03 20 06 34 09.*



VOS "SOLUTIONS CLIMAT"

"Le hub des solutions climat" a été créé dans la perspective de la Conférence des Nations Unies sur le climat à Paris en décembre 2015 (COP 21). Il s'agit de montrer à un large public les services, process et innovations existants et en projet pour lutter contre le dérèglement climatique. Associations, profitez de cet outil de valorisation pour inscrire vos initiatives ! <http://www.plateformesolutionsclimat.org>

QUESTION — RÉPONSE

QU'EST CE QUE LE PASSEPORT BÉNÉVOLE ?



C'est un livret de reconnaissance de l'expérience bénévole que l'on peut obtenir dans le réseau France Bénévolat ou par courrier au tarif de 4 €. Il permet de créer une passerelle entre expérience associative et parcours professionnel, et de valoriser les compétences acquises en association. Très utile aux étudiant(e)s, personnes en recherche d'emploi ou en reconversion... Il peut être utilisé pour compléter un dossier de validation des acquis de l'expérience (VAE). Avec l'appui de Pôle Emploi, du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'AFPA, le Passeport Bénévole est un outil de fidélisation des bénévoles, à remplir avec eux !

Informations : www.passeport-benevole.org - somme@francebenevolat.org



COP 21 : DU CONCRET !!



TOUS ENSEMBLE
POUR LE CLIMAT
cop21.gouv.fr #COP21

"Dynamique de mobilisation sur le changement climatique et de promotion des alternatives concrètes", Alternatiba organise des villages alternatifs et tours cyclistes européens. L'appel est lancé sur www.alternatiba.eu.

pour créer à Paris pendant la Cop 21 un Village des alternatives. Associations porteuses d'alternatives sur un territoire, bénévoles pour organiser le Village, curieux de découvrir et d'œuvrer pour des actions concrètes pour relever le défi climatique en respectant justice sociale et démocratie ? Vous êtes invité(e)s à rejoindre la démarche.

"Penser global, agir local", c'est aussi selon ce slogan issu du premier sommet de la Terre, qu'ont œuvré 25 jeunes volontaires européens en Somme à l'initiative de l'association Concordia. Le mois dernier, ils ont rencontré des acteurs locaux et parlé d'initiatives de leurs pays, sur le thème de l'écologie. Les idées retenues seront présentées aux élu(e)s en prévision de la Cop 21. On espère en présenter quelques-unes bientôt sur maam.fr.

à venir

FORMATION GRATUITE Obligations comptables et Communication



Deux formations gratuites sont proposées aux bénévoles associatifs en novembre :

- Les obligations comptables d'une association, samedi 7 novembre de 9h30 à 12h30.
- La communication associative, samedi 28 novembre de 9h30 à 16h30.

Ces formations sont les dernières de notre programme 2015. Si vous en avez manqué une, ou si vous avez besoin d'un accompagnement personnalisé, contactez la Maam pour prendre rendez-vous.

Nombre de places limitées. Inscription : contact@maam.fr - 03 22 92 50 59.

LE 5 À 7 DES ASSOS "Du bon usage du chèque emploi associatif"

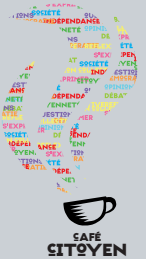


Mardi 17 novembre à 17h30, salle Lucie Aubrac, Espace Dewayilly (Amiens)
En partenariat avec l'Urssaf Picardie.
Réunion gratuite - *Inscription nécessaire* :
03 22 92 50 59 - contact@maam.fr

CAFÉ CITOYEN

Quel accueil à Amiens pour ces citoyens venus d'ailleurs ?

Une question à débattre avec des intervenants de Lignes d'écriture et de la Cimade, avec lecture de poésies. Dans le cadre de Migrant'scène, au Mosquito (7 rue Saint Jacques à Amiens).
Vendredi 20 novembre de 18h à 20h
Entrée libre.



VACANCES

Fermeture du lundi 28 au vendredi 1^{er} janvier

La Maison des associations ferme ses bureaux du lundi 28 décembre au vendredi 1^{er} janvier. Nous rouvrons le lundi 4 janvier à 9h. Pour rappel, la Maison des associations vous accueille du lundi au mercredi de 9h à 13h et de 14h à 18h, et du jeudi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h.

retour sur l'actualité

COMMENT APPRIVOISER LES ÉCRANS ?

C'était le thème du café citoyen du 25 septembre. Une réponse est ressortie des premiers échanges : la question n'est pas de savoir s'il faut bannir ou non les écrans, la question est celle de leur usage.

Les écrans dégagent des ondes, mais ce n'est pas leur seul impact. Aujourd'hui, ils sont omniprésents dans notre quotidien : travail, lecture, achats, photos... Et de plus en plus connectés ! La question de la pub, d'internet et des réseaux sociaux s'est invitée au débat.

L'usage des écrans mal accompagné peut générer des effets traumatisants pour des jeunes en interrogation sur des sujets qu'ils ne connaissent pas encore, comme pour des ados, des adultes ou des seniors. La crainte des réseaux sociaux se manifeste dans la peur du harcèlement, des mauvaises rencontres. Pourtant l'outil numérique est un formidable moyen d'éducation et d'ouverture au monde. Une bonne éducation et du bon sens sont les clés d'un bon usage de cet outil, "comme pour l'arrivée de la télé à notre époque", a réagi une participante. Mais ni les familles ni les enseignants ne sont préparés : peu d'entre eux connaissent les outils d'éducation au numérique.

Le Forum des Parents recommande la formule du psychiatre Serge Tisseron : "3-6-9-12 pour apprivoiser les écrans". Cette règle reprend 4 âges étapes : 3 ans (entrée en maternelle), 6 ans (en CP), 9 ans (vers la maîtrise de la lecture et de l'écriture) et 12 ans (en quête des repères en collège).

Serge Tisseron animera un colloque sur ce thème le 19 novembre à Amiens dans le cadre du mois de l'ESS, informations : 03 22 53 29 23

Les CEMEA proposent des ressources, des guides et des formations sur l'usage des médias, d'Internet et des réseaux sociaux. Par exemple www.tralalere.net, www.internetsanscrainte.fr.
Et n'oubliez pas : tout contenu abusif peut et doit être signalé : <http://www.cnil.fr>, et <http://www.internet-signalement.gouv.fr>.



Avant 3 ans L'enfant a besoin de construire ses repères spatiaux et temporels	De 3 à 6 ans L'enfant a besoin de découvrir toutes ses possibilités sensorielles et manuelles	De 6 à 9 ans L'enfant a besoin de découvrir les règles du jeu social	De 9 à 12 ans L'enfant a besoin d'explorer la complexité du monde	Après 12 ans L'enfant commence à s'affranchir des repères familiaux
---	---	--	---	---

Pas de TV avant **3** ans
Pas de console de jeu personnelle avant **6** ans
Internet après **9** ans
Les réseaux sociaux après **12** ans

À tout âge : limitons les écrans, choisissons les programmes, invitons l'enfant à parler de ce qu'il a vu ou fait, encourageons ses créations.

« J'ai imaginé la règle - 3-6-9-12 - comme une façon de répondre aux questions des plus pressés des parents et des pédagogues. »
Serge Tisseron

ère s

brèves de la vie associative locale

ENQUÊTE "PHARE ASSOCIATIONS" : FRAGILITÉS ET CO-CONSTRUCTIONS

Face aux défis économiques, sociaux, sociétaux et environnementaux, les partenariats entre associations et entreprises constituent une réponse innovante. En moins de dix ans, la dynamique d'alliances s'accélère sur les territoires.

Et vous, dirigeant(e) d'association, quelles sont vos relations avec les entreprises ? Comment percevez-vous les fragilités sur votre territoire ? Quels sont les domaines où la co-construction est requise ? Le Rameau pilote une étude dans le cadre de l'Observatoire national des partenariats, via un appel aux associations, qu'elles aient ou non des relations avec les entreprises.

Le questionnaire est court, votre avis compte : <http://opinionway.cawi.fr/cawi-bj15170>.

RESSOURCES POUR LA GOUVERNANCE ASSOCIATIVE

La gouvernance est une question essentielle pour l'avenir des associations. Le Mouvement associatif et la Fonda ont organisé en avril 2015 une journée sur la gouvernance associative. Différents acteurs, qui ont su apporter des réponses ou développer des points de vue originaux, ont alimenté les débats.

Ressources rassemblées dans le cadre de cette journée en accès libre sur : <http://lemouvementassociatif.org/gouvernance-2015>.